

RÈGLEMENT DU CONCOURS RÉVÉLATIONLINE 2017 – 10^E ÉDITION

FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA BANDE DESSINÉE
DU 26 AU 29 JANVIER 2017

Revelati@Nline 

INSCRIPTIONS DES PARTICIPANTS: du 3 novembre au 18 décembre 2016

ANNONCE DES PRÉSÉLECTIONNÉS: 23 décembre 2016

VOTES DU PUBLIC: du 23 décembre 2016 au 4 janvier 2017

ANNONCE DES 3 LAUREATS: 11 janvier 2017

REMISE DES PRIX: vendredi 27 janvier 2017

Art. 1 : La SARL 9°ART+ société organisatrice du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême dont le siège social est situé 71 rue Hergé – 16000 Angoulême – organise un concours intitulé "RévélatiONline" débutant le 3 novembre 2016 et dont la date limite de participation est fixée au 18 décembre 2016.

Art. 2 : Ce concours est gratuit, ouvert aux auteurs de bande dessinée, âgés de 17 ans au moins édités ou non. La première étape est ouverte à tous mais la sélection concernera uniquement les auteurs non publiés. Les récompenses seront réservées aux auteurs non édités résidant en France, en Belgique et en Suisse.

Pour participer, les candidats devront présenter leur propre interprétation d'un des 8 albums suivants en une ou plusieurs planches accompagnées obligatoirement d'une couverture de l'oeuvre (tous ces albums ayant reçu un prix à Angoulême)

- *La Fièvre d'Urbicande (les cités obscures T2)*, Peeters et Schuiten, Casterman
- *Boule et Bill, T14: Une vie de chien*, Jean Roba, Dupuis
- *Gai-Luron, T2: Gai-Luron en écrase méchamment*, Gotlib, AUDIE
- *L'histoire du corbac aux baskets*, Fred, Dargaud
- *Isaac le Pirate T1: Les Amériques*, Christophe Blain, Dargaud
- *Poulet aux Prunes*, Marjane Satrapi, L'Association
- *Plageman*, G.Bouzard, Six pieds sous terre
- *Pinocchio*, Winschluss, Les Requins Marteaux

Le but de la récompense est de faire connaître un nouveau talent.

Art. 3 : Du 3 novembre au 18 décembre 2016, l'inscription se fait en ligne sur la plateforme BDJEUNECREATION (<http://bdjeunecreation.bdangouleme.com>)

De plus, les participants devront envoyer un mail contenant le titre et la date de mise en ligne de leurs créations, avec la mention Concours RévélatiONline 2017 à l'adresse suivante: tmourier@bdangouleme.com pour en informer les organisateurs.

Il est précisé que seules les créations respectant ces étapes (envoi par email) et mise en ligne sur la plateforme BDJEUNECREATION (<http://bdjeunecreation.bdangouleme.com>) pourront faire partie de la Liste du concours.

Il est autorisé d'envoyer plusieurs participations par personne, même nom, même prénom.
Tout participant ayant transmis des informations non conformes, incompréhensibles, incomplètes, des fichiers non conformes ou illisibles sera éliminé.

Art. 4: L'équipe d'organisation du concours se réserve le droit de ne pas publier les projets dont le contenu ne respecte pas l'ordre public et les bonnes mœurs.

Art. 5: La sélection des 30 participants soumis au vote du public est prise de façon collégiale et discrétionnaire par les organisateurs du concours, et il ne pourra être répondu à aucun courrier ou mail relatif à la sélection opérée. Ils seront dès lors invités à poursuivre et étendre leur projet (réaliser la couverture, d'autres planches...)

Art. 6: Du 23 décembre 2016 au 4 janvier 2017 minuit le public pourra voter pour son projet préféré sur la plateforme BDJEUNECREATION (<http://bdjeunecreation.bdangouleme.com>) en créant un compte LECTEUR (possibilité également de voter avec un compte AUTEUR). Il est impératif de créer un compte (possibilité de s'inscrire en un clic via Facebook) pour pouvoir voter via le bouton «J'aime cette œuvre» présent sur chaque fiche œuvre.

À l'issue de ce vote, un jury composé de professionnels sélectionnera parmi les projets ayant récolté le plus de votes, l'auteur qui se verra remettre la récompense RévélatiONline et ses deux dauphins.
Une cérémonie aura lieu sous le Pavillon Jeunes Talents®, le vendredi 27 janvier 2017.

Art. 7: Les trois auteurs sélectionnés seront invités du jeudi 26 janvier au samedi 28 janvier 2017 à Angoulême (hébergement - nuitées du jeudi et vendredi et transport sur la base d'un A/R SNCF 2nde classe pris en charge par la SARL 9°ART+, sans exigence de la part des sélectionnés).

Art. 8: Le lauréat «RévélatiONline» se verra offrir la possibilité, s'il le souhaite, de réaliser le visuel du concours 2018 (les conditions de rémunération sont déterminées contractuellement entre l'organisateur et l'auteur).

Art. 9: La SARL 9°ART+ se réserve la possibilité d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure. Sa responsabilité ne serait être engagée de ce fait.

Art. 10: Le jury qui déterminera le gagnant sera formé d'auteurs professionnels, d'éditeurs, ainsi que de représentants du Festival International de la Bande Dessinée et de ses partenaires.

Art. 11: Dans le cas d'inscription par une personne tierce contraire à la volonté du candidat, celui-ci pourrait obtenir de voir retirer sa candidature par l'envoi d'une lettre manuscrite associée à une photocopie de sa carte d'identité envoyée à l'adresse de la SARL 9°ART+ / Festival International de la Bande Dessinée avant le 4 janvier 2017.

Art. 12: Le simple fait de participer implique l'acceptation, sous toutes ses formes et sans aucune restriction du présent règlement. Le règlement est disponible gratuitement sur simple demande écrite auprès de la SARL 9°ART+ / Festival International de la Bande Dessinée ou sur www.bdangouleme.com